

Adresse des membres du tribunal criminel du département du Morbihan, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal criminel du département du Morbihan, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 486-487;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0486_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

quand il aura exterminé jusqu'au dernier de ces monstres, gorgés de sang et de rapines qui furent les plus cruels fléaux de l'humanité.

O quelle est éclatante, qu'elle sera heureuse la victoire remportée par la république sur ses ennemis intérieurs!... avec quelle majesté elle va s'élever et consolider, au dedans le bonheur des français, si bien préparé au dehors par le triomphe de nos guerriers!

Pères de la patrie, tous nos vœux ne cessèrent jamais d'être pour vous, la Représentation nationale fut toujours notre unique boussole et tous nos efforts se réunissent pour contribuer avec elle et avec tous les amis de la liberté, à faire entrer heureusement au port, le vaisseau de la République tant de fois battu par la tempête.

Vive la République, vive la Convention nationale.

CARTEL, *président*, DUVAL, BRELANG, GRIGENT, *secrétaires et 74 autres signatures.*

m

[*La société populaire de Montcenis à la Convention nationale, s. d.*] (16)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans,

Nous avons tressailli de joie à la lecture de votre adresse aux français, chef-d'oeuvre d'éloquence, de justice et d'humanité : au sentiment de la plus douce satisfaction ont succédé ceux d'admiration et de reconnaissance, c'est le juste tribut de ces sentimens dont nous sommes pénétrés que nous vous offrons aujourd'hui. Votre immortelle adresse va rendre au nom français, chez tous les peuples de la terre, la splendeur et la gloire que les crimes du dernier de nos tirans lui avoient ravis. Notre société se fait gloire de professer les principes sublimes qu'elle contient et que votre sagesse vient de proclamer. Le bonheur pour elle n'existera que dans l'amour, le respect et la pratique des loix, son premier devoir sera de vous prouver qu'elle ne reconnoit que la Convention pour seul point de ralliement et de puissance, qu'elle est prête à le soutenir de sa fortune et de sa vie et que quand même elle se verroit réduite à perdre l'une et l'autre : sa dernière expression n'en seroit pas moins : vive la République, vive la Convention, triomphe la justice.

Les membres du bureau de la société populaire de Montcenis.

NOROY, *président et 2 autres signatures.*

n

[*La municipalité de Maixent-sur-Queune à la Convention nationale le 28 vendémiaire an III*] (17)

Citoyens représentants,

Recevez toute nôtre sensibilité sur vôtre adresse au peuple françois, elle étoit déjà dans nos coeurs, et nous nous rallierons toujours autour de vous comme au véritable et unique centre de nôtre gloire et de nôtre félicité.

Suivent 18 signatures.

o

[*Le conseil général du district de La Rochelle au président de la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (18)

Nous aimons, nous pratiquons autant que nous le pouvons et défendrons jusqu'au dernier soupir les principes manifestés dans l'adresse de la Convention nationale aux François. Ces principes sont tels qu'ils doivent nous conduire au port et procurer à la nation le bonheur auquel elle aspire.

Salut et fraternité.

Suivent 8 signatures.

p

[*Les membres composant le tribunal criminel du département du Morbihan, séant à L'Orient à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (19)

Haine aux rois, amour à la République, Égalité, fraternité, Liberté, ou la mort.

Nous avons lu avec l'intérêt le plus vif et applaudi avec transport à vôtre adresse aux français. Cet acte du législateur était nécessaire; non qu'il dut justifier aux yeux du peuple la sublimité de ses travaux; ne doit-il pas à la Convention nationale, la chute du trône, la punition du tyran, l'établissement de la république, ses triomphes et ses victoires? mais des hommes prétendus révolutionnaires et qui ne sont que des exagérateurs effrenés, des hommes prétendus vertueux, souillés des crimes les plus atroces, des hommes qui présentent l'abnégation des richesses et qui régorgent des dilapidations qu'ils ont commises; des continuateurs du triumvirat, enfin, élevaient contre le peuple souverain et ses représentans, des vociférations

(17) C 324, pl. 1393, p. 16.

(18) C 324, pl. 1393, p. 20.

(19) C 324, pl. 1393, p. 17.

(16) C 325, pl. 1412, p. 28.

coupables ; dans leur délire, ils osaient avancer que la Convention nationale, marchait à la contre-révolution et à l'anéantissement de la liberté osaient attaquer le Gouvernement Révolutionnaire qui centralisant toutes les opérations, rend les dilapidations plus difficiles et ne laisse jamais le crime impuni, vous n'avez pas besoin, citoyens Représentans, de répondre aux détracteurs de votre gloire ; vos bienfaits les confondent ; mais, vous deviez rappeler à votre centre les opinions divergentes, non du peuple en masse qui n'en a qu'une, l'amour de la liberté et la haine de la tyrannie, mais celles de quelques membres ou égarés ou non éclairés du corps social. Espérés donc tout de l'effet de votre proclamation ; elle tue l'intrigue, l'exagération, les vices et les crimes ; elle vivifie les espérances des bons citoyens ; ranime le commerce prêt à s'éteindre ; enhardit l'industrie, qu'on voulait étouffer ; elle fait pâlir les tyrans et détruit leurs coupables espérances.

Législateurs, le peuple sait qu'il n'est que vous qui puissiez consolider la République que vous avez fondée ; poursuivez donc votre carrière ; l'amour des français est votre égide moral ; leurs bras armés sont votre bouclier ; avec ces moyens qu'avez vous à craindre ? rien... que devons nous espérer ? tout...

Salut et fraternité.

Suivent 5 signatures.

q

[*La municipalité de la commune de Landau à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (20)

Liberté, Égalité, fraternité.

Salut.

Représentans du peuple

Nous avons lu et publié votre proclamation au peuple français, elle a produit dans le cœur de tous une joie sincère, surtout en lisant ce passage qui nous dit de nous méfier de ces intriguants qui ont le talent de se masquer du patriotisme pour opérer le mal, nous les surveillerons et certes ils ne seront point ménagés.

Dans la conduite que nous avons tenue jusques ici et que nous tiendrons toujours, nous nous sommes attachés au maintien du bien de la chose publique, nous ne doutons pas du bonheur de la patrie, il emane de vous citoyens Représentans, vous saurez le consolider, vous avez à cet effet notre confiance et celle de la République entière, continuez avec la fermeté et l'énergie que vous nous avez prouvé dans les circonstances pénibles et orageuses, notre félicité en sera le fruit et l'immortalité sera votre récompense.

(20) C 324, pl. 1393, p. 14.

Nous vous le jurons de nouveau, jamais nous ne reconnoissons d'autre autorité que celle des Représentans du peuple et nous la défendrons jusqu'à notre dernier soupir.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Suivent 8 signatures.

r

[*La société populaire régénérée de la commune de Louhans à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (21)

Liberté, Égalité.

Représentans,

Votre proclamation au peuple français lue à la séance de ce jour a été entendue avec le plus vif intérêt.

Les principes de justice et de fermeté que vous y manifestés vous donnent de nouveaux droits à sa confiance.

L'attitude imposante et vigoureuse que vous prenez, après avoir exterminé les traîtres et les usurpateurs du pouvoir du peuple, lui promet des jours heureux.

Marchés à grands pas pour hâter le bonheur des français, occupés vous sans relâche des moyens de l'établir ; ne vous laissés pas circonvenir par ces hommes ambitieux, par ces égoïstes, par ces scélérats enfin qui sacrifient le repos public pour satisfaire leurs passions.

L'adhésion formelle de la société aux principes de votre proclamation, le serment prononcé d'en maintenir l'exécution, voilà l'hommage le plus sincère qu'elle a arrêté à l'unanimité de vous offrir.

A Louhans, le 27 vendémiaire de l'an trois de la République.

LOUHIZE aîné, *président*
et 51 autres signatures.

s

[*Les officiers municipaux de la commune de Cluny à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (22)

Représentans,

Grace vous soit rendue des principes contenus dans votre adresse au peuple. Elle a été entendue aux acclamations générales des citoyens de notre commune, nous jurons comme vous, guerre à mort aux traîtres, aux tyrans, aux intriguants, aux terroristes et aux dilapidateurs. La vertu et la justice seront toujours nos

(21) C 325, pl. 1412, p. 27.

(22) C 324, pl. 1393, p. 7.